

# Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

---

Bilan d'activité 2021  
Mars 2022

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION .....</b>	<b>4</b>
2.1. Le CHRS Argos .....	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.1.4 Les évènements marquants	
2.2. Le CHRS Ker Gallo .....	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2.4 Les évènements marquants	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3.4 Les évènements marquants	
<b>3. PROBLEMATIQUES RENCONTREES .....</b>	<b>21</b>
<b>4. TEMOIGNAGES .....</b>	<b>23</b>
<b>5. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>24</b>
<b>6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT .....</b>	<b>25</b>
<b>7. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS .....</b>	<b>26</b>
<b>8. PERSPECTIVES POUR 2022 .....</b>	<b>29</b>

## 1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- Deux structures d'hébergement d'urgence (Hybritel : 54 places et Hybiscus : 26 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis sur la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)<sup>1</sup> qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

<sup>1</sup> Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

## 2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2021, nous avons accueillis **63 ménages** soit 6 ménages de plus qu'en 2020 :

- 29 ménages pour Argos (2 de plus qu'en 2020)
- 9 ménages pour Ker Gallo (3 de plus qu'en 2020)
- 25 ménages pour Clara Zetkin (1 de plus qu'en 2020)

Cela représente un total de **154 personnes**. Nous avons comparativement accueilli 144 personnes en 2020.

Pour précision :

- **73 adultes** (36 pour Argos, 12 pour Ker Gallo, 25 pour Clara Zetkin)
- **81 enfants** (27 pour Argos, 7 pour Ker Gallo, 47 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2021	
	MENAGES	%
Hommes seuls	11	18%
Femmes seules	7	11%
Couple sans enfant	5	8%
Couples avec enfant(s)	4	6%
Familles monoparentales	36	57%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>

EFFECTIF PRESENT	2020	
	MENAGES	%
Hommes seuls	9	15.8%
Femmes seules	5	8.7%
Couple sans enfant	5	8.7%
Couples avec enfant(s)	2	3.6%
Familles monoparentales	36	63.2%
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>

Nous avons accueilli cette année autant de familles monoparentales qu'en 2020. Nous constatons une légère augmentation du nombre de personnes isolées accueillies :

- 3 hommes seuls de plus qu'en 2020
- 2 femmes seules de plus qu'en 2020

Pour précision le CHRS Clara Zetkin ne disposant que d'un logement personne isolée, son public est principalement composé de femmes seules avec enfant(s).

Plus de 52 % des personnes accueillies sont des enfants en 2021, c'est un chiffre stable en comparaison avec les années précédentes (52% en 2020, 51% en 2019).

## 2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

**29 ménages accueillis en 2021 soit 63 personnes au total**

- 19 hommes
- 17 femmes
- 27 enfants

Il est à noter, en 2021, un nombre plus important de femmes accueillies sur le CHRS : 6 de plus qu'en 2020.

### 2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2021		2020	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	19	30%	22	39%
Femmes	17	27%	11	19%
Enfants	27	43%	24	42%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>

CONFIGURATION FAMILIALE	2021					2020				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	11	38%	11	9	2	11	41%	11	9	2
Isolé + 1 enfant	5	17%	10	1	4	2	7%	4	1	1
Isolé + 2 enfants	4	14%	12	1	2	5	18%	15	3	2
Isolé + 3 enfants	2	7%	8	1	1	3	11%	12	3	0
Isolé + 4 et plus	1	3%	7	1	0	0	0%	0	0	0
Couple	4	14%	8			4	15%	8		
Couple + 1 enfant	1	3%	3			1	4%	3		
Couple + 2 enfants	1	3%	4			1	4%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>			<b>27</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>		

Les configurations familiales des ménages accueillis au CHRS Argos en 2021 sont sensiblement les mêmes qu'en 2020. Nous observons cependant une légère augmentation du nombre de ménages accompagnés (2 de plus qu'en 2020) et de personnes accompagnées (6 de plus qu'en 2020).

Le nombre de personnes isolées reste majoritairement des hommes (9 personnes).

Les personnes isolées avec enfant(s) sont en majorité des femmes (7 personnes).

## Âges des personnes

Âges des personnes	2021		2020	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	27	43%	22	39%
18-25 ans	10	16%	14	25%
26-35 ans	11	17%	6	10%
36-45 ans	9	14%	8	14%
46-55 ans	5	8%	6	10%
56-65 ans	1	2%	1	2%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>

On observe, cette année à nouveau, une augmentation de la tranche des 26-35 ans (+7 points). La tranche des 18-25 ans est quant à elle en diminution en 2021 (- 9 points). Il s'agit d'ailleurs d'accompagnements parfois complexes de par l'absence de ressources et les difficultés de mobilisation.

Tout comme en 2020, nous n'avons pas accueilli sur le service de personne de plus de 65 ans cette année.

## ■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	19	66%	17	63%
Saint Brieuc Agglo	3	10%	3	11%
LCBC	4	14%	5	19%
Autres communes du département 22	2	7%	2	7%
Autres départements	1	3%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

Les origines géographiques des personnes accueillies en 2021 sont sensiblement les mêmes qu'en 2020. Les personnes viennent principalement de Saint Brieuc.

## ■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	5	17%	4	15%
<b>Services de l'Emploi</b> (Pôle emploi, Mission Locale, Ohé P, Organismes de formation...)	1	3%	0	0%
SPIP	0	0%	0	0%
<b>ADALEA</b>	6	21%	9	33%
<b>Usager lui-même</b>	12	41%	9	33%
115	0	0%	4	15%
Autre	5	18%	1	4%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

\* Autre 2021 : Asso caritative : 2 – CMP B. Menni : 1 – Maison de l'Argoat : 1 - DPSMA : 1

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Le délai moyen d'attente avant une attribution en CHRS sur le secteur de Saint Briec est de 26,9 semaines ce qui illustre un besoin largement supérieur à l'offre.

Nous constatons cette année que beaucoup de personnes (41 %) se présentent spontanément là où les années précédentes elles étaient orientées par les autres services d'Adalea (principalement le service RSA et/ou l'accueil de jour). Nous pouvons en déduire que le SIAO est de plus en plus connu et que les personnes prennent davantage l'initiative de solliciter un rendez-vous avec l'évaluateur social.

Aucune personne n'a été orientée via le 115.

#### ■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressource</b>	3	10%	6	22%
< 300 €	0	0%	1	4%
De 300 à 600 €	11	38%	10	37%
De 600 à 1 000 €	8	28%	8	30%
Plus de 1 000 €	7	24%	2	7%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

NATURE des RESSOURCES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	10	34%	9	33%
RSA + salaire ( prime d'activité)	2	7%	2	8%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	5	17%	3	11%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
AAH	2	7%	2	7%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	3	10%	3	11%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	3	10%	6	22%
Autre ressources*	4	15%	2	8%
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>	<b>100%</b>

\* Autres ressources 2021 : Prestations familiales : 3 – Garantie jeune : 1

Le nombre de ménages sans ressource accueilli sur le CHRS Argos a diminué en 2021 (- 3 ménages). Ceci est à mettre en corrélation avec la diminution des personnes de 18 à 25 ans accueillies (- 4 personnes). Les ruptures des droits, et titres de séjour venant d'être obtenus peuvent également être à l'origine de l'absence de ressources.

Nous observons une nette augmentation de la part des ménages percevant plus de 1000€ (+ 17 points) : cela concerne principalement des ménages percevant un salaire mais aussi les prestations familiales.

## 2.1.2 Les sorties

14 ménages sont sortis du CHRS en 2021. Cela représente une augmentation de deux ménages par rapport à 2020.

### ▪ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressource</b>	3	21%	1	7%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	5	36%	7	50%
De 600 à 1 000 €	4	29%	2	14%
Plus de 1 000 €	2	14%	4	28%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	6	43%	7	50%
RSA + salaire	1	7%	2	14%
Salaire	1	7%	1	7%
ARE / ASS	2	14%	2	14%
Prestations familiales	1	7%	1	7%
AAH	0	0%	0	0%
Indemnités journalière	0	0%	0	0%
Sans ressources	3	21%	1	7%
Autres Ressources*	0	0%	0	0%
Retraite	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>

Autres ressources : pension alimentaire : 1

Nous n'observons pas de changement majeur sur les ressources cette année en dehors des ouvertures de droits au RSA. Comme les années précédentes, nous avons accompagné beaucoup de ménages dans la gestion budgétaire pour leur permettre l'accès au logement dans des conditions favorables.

Certaines personnes ont trouvé des emplois/formations rémunérées durant leur séjour en CHRS grâce à une certaine stabilité d'où l'augmentation des ménages ayant plus de 1000 euros de ressources à la sortie (4 ménages concernés).

Un ménage est sorti du CHRS sans ressource. Il s'agit d'une personne qui est décédée au cours de l'année 2021 durant sa période d'hébergement et d'accompagnement au CHRS Argos.

### ▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	4	28%	5	42%
115	0	0%	0	0%
Expulsion	0	0%	0	0%
Hébergé chez un tiers	4	29%	5	42%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	1	7%	0	0%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	5	36%	2	16%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>

\* AUTRES 2021 : Séparation : 5

Nous pouvons relever, comme particularité en 2021, un nombre important (5 sur 14) de ménages en séparation à l'entrée en CHRS.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Accès à un logement</b>	<b>7</b>	<b>50%</b>	<b>7</b>	<b>59%</b>
-> parc privé	2	14%	2	17%
-> parc public	5	36%	5	42%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	2	14%	3	25%
Autre*	4	29%	1	8%
Situation inconnue	1	7%	1	8%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>

\*Autre 2021 : Expulsion : 2 – Séparation : 1 – Décès : 1

A la sortie, **7 ménages accèdent au logement, soit 50 % des sorties en 2021**. Une majorité des sorties concerne des logements du parc public. L'outil « capacité à habiter » et le partenariat étroit avec les bailleurs sociaux est facilitateur.

Deux sorties sont liées à des expulsions et/ou fin d'hébergement : il s'agit de situations pour lesquelles nous n'avons pas pu travailler avec les ménages et avec lesquels le dialogue était rompu.

Une personne accueillie sur le CHRS Argos est décédée en 2021. Il s'agit d'une situation difficile pour l'ensemble du service.

### 2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	1	7%	0	0%
De 3 à 6 mois	0	0%	1	8%
De 6 à 9 mois	2	14%	2	17%
De 9 à 12 mois	4	29%	1	8%
Plus de 12 mois	7	50%	8	67%
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>

La durée moyenne de séjour en 2021 est de 422 jours soit environ 14 mois. Elle était de 520 jours en 2020.

**Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2021 est de 88% (97% en 2020)**

Nous avons eu quelques fermetures de logements en raison de travaux ce qui implique une baisse du taux d'occupation.

## 2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

9 ménages accueillis en 2021 soit 19 personnes

- 12 Adultes
- 7 enfants

5 ménages ont intégré le CHRS en 2021 (4 en 2020).

### 2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2021		2020	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	5	26 %	9	47 %
Femmes	7	37 %	3	16 %
Enfants	7	37 %	7	37 %
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>

CONFIGURATION FAMILIALE	2021					2020				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	4	45 %	4	2	2	4	37 %	4	3	1
Isolé + 1 enfant	1	11 %	2	0	1	3	27 %	6	3	0
Isolé + 2 enfants	1	11 %	3	0	1	3	27 %	7	2	1
Isolé + 3 enfants	0	0 %	0	0	0	0	0 %	0	0	0
Isolé + 4 et plus	0	0 %	0	0	0	0	0 %	0	0	0
Couple	1	11 %	2			1	9 %	2		
Couple + 1 enfant	1	11 %	3			0	0 %	0		
Couple + 2 enfants	0	0 %	0			0	0 %	0		
Couple + 3 enfants	1	11 %	5			0	0 %	0		
Couple + 4 et +	0	0 %	0			0	0 %	0		
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>19</b>			<b>11</b>	<b>100 %</b>	<b>19</b>		

Nous avons accueilli 2 ménages de moins qu'en 2020 mais pour le même nombre de personnes. En 2021, nous avons accompagné dans le cadre du CHRS 2 couples avec enfants alors qu'en 2020, nous n'avions que des personnes isolées avec enfants.

Les personnes isolées restent majoritaires (67 %), dont 22 % avec enfants. Ce sont principalement des femmes seules avec des enfants. Les couples restent stables par rapport à l'année 2020.

De nouveau, cette année les personnes isolées sans enfant (hors séparation) sont en augmentation car elles représentent 45 % des personnes accueillies soit + 9 points par rapport à 2020.

Le nombre d'enfants accueillis est de 7.

#### ■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2021		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	7	37 %	6	32 %
18-25 ans	4	21 %	4	21 %
26-35 ans	4	21 %	2	11 %
36-45 ans	3	16 %	3	16 %
46-55 ans	1	5 %	3	16 %
56-65 ans	0	0 %	1	5 %
Plus de 65 ans	0	0 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>

Les ménages accueillis sont principalement des personnes isolées avec enfants. Les enfants apparaissent dans la tranche d'âge 0-17ans. L'accompagnement se situe notamment, pour ces ménages avec enfants, autour de liens avec la MDD et le service de la PMI, aide à la prise en charge scolaire, orientation et soutien à la parentalité.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	1	12 %	0	0 %
Autres communes de Saint-Briec Agglo	0	0 %	0	0 %
LCBC	4	44 %	8	73 %
Autres communes du département 22	4	44 %	3	27 %
Autres départements	0	0 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>0 %</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>

Nous constatons cette année un changement dans l'origine géographique des personnes. Cette année 44 % des ménages sont issus d'autres communes du département et pour le même pourcentage du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Les ménages venant des autres communes du département ne connaissent pas la ville de Loudéac. Un travail de repérage du territoire peut être nécessaire à effectuer pour faciliter leur insertion.

Dans le cadre des entretiens d'évaluation SIAO, la majorité des personnes rencontrées, malgré une situation précaire qui perdure, préfèrent demander uniquement le territoire qu'elles connaissent, toutes évoquant le besoin de repères, au risque d'avoir un délai d'attribution plus long.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	1	11 %	2	18 %
CMP	0	0 %	0	0 %
Mission locale	0	0 %	0	0 %
Autre service public de l'Emploi	0	0 %	0	0 %
<b>Adalea</b>	<b>3</b>	<b>33 %</b>	<b>3</b>	<b>27 %</b>
Usager lui-même	0	0 %	0	0 %
Autre* (3 115, 2 SIAO)	5	56 %	6	55 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>

Depuis la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressource</b>	<b>3</b>	<b>33 %</b>	3	27 %
< 300 €	0	0 %	0	0 %
De 300 à 600 €	2	22 %	5	45 %
De 600 à 1 000 €	2	22 %	1	9 %
Plus de 1 000 €	2	22 %	2	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>

NATURE des RESSOURCES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	4	44 %	3	27 %
RSA + salarie	0	0 %	0	0 %
Chômage indemnisé	0	0 %	2	18 %
Indemnités journalières	0	0 %	0	0 %
Pension Invalidité	0	0 %	0	0 %
AAH	0	0 %	0	0 %
Prestations familiales	1	11 %	0	0 %
Indemnités de stage	0	0 %	0	0 %
Salaire	1	11 %	3	27 %
Retraite	0	0 %	0	0 %
Sans ressources	3	33 %	3	27 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>100 %</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>

Le constat établi en 2020, indiquant une forte augmentation des ménages sans ressources se confirment avec encore une augmentation de + 6 points pour arriver à 33% du public accueilli, soit 3 ménages sur 9 sans ressources à l'entrée.

55% des ménages accueillis vivent avec moins de 600 € par mois, soit -17 points par rapport à 2020.

## 2.2.2 Les sorties

### 5 ménages ont quitté le CHRS en 2021

#### Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA/Majoré	3	60 %	3	60 %
RSA + salaire	0	0 %	0	0 %
Chômage indemnisé	0	0 %	0	0 %
Prestations Familiales	0	0 %	0	0 %
AAH	0	0 %	1	20 %
Salaire	0	0 %	1	20 %
Formation	0	0 %	0	0 %
Sans ressources	2	40 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressources</b>	<b>2</b>	<b>40 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
< 300 €	0	0 %	0	0 %
De 300 à 600 €	1	20 %	1	20 %
De 600 à 1 000 €	2	40 %	3	60 %
Plus de 1 000 €	0	0 %	1	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>

Aucun ménage n'est ressorti avec des ressources inférieures à 300 euros.

Les principales ressources à la sortie étaient les suivantes : Un ménage était en situation de travail, deux ménages avec un RSA Majoré, 1 ménage au RSA et 1 ménage percevant l'AAH.

#### ▪ Le logement

#### La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	0	0 %	0	0 %
Expulsion	0	0 %	0	0 %
Logement de Fortune	0	0 %	1	14 %
Hébergé chez un tiers	3	60 %	2	29 %
Incarcéré	0	0 %	0	0 %
Hospitalisation	0	0 %	3	42 %
Autre*	2	40 %	1	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>7</b>	<b>100 %</b>

\*Autre : Hôtel 115

60% des ménages étaient hébergés chez des tiers avant leur entrée au CHRS et 40 % hébergés à l'hôtel via une prise en charge 115.

### La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Accès à un logement autonome</b>	<b>2</b>	<b>40 %</b>	<b>4</b>	<b>57 %</b>
-> parc privé	1	20 %	2	29%
-> parc public	1	20 %	2	29%
-> logement adapté	0	0 %	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	2	40 %	0	0 %
Hébergement chez un Tiers	0	0 %	0	0 %
Autre *Hospitalisation, Incarcération	1	20 %	2	29 %
Situation inconnue	0	0 %	1	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>7</b>	<b>100 %</b>

Sur les 5 ménages sortis en 2021, 2 ont accédé au logement autonome, soit dans le parc public, soit dans le parc privé.

1 ménage a eu une orientation vers le dispositif ALT et 1 ménage a glissé vers un autre CHRS afin de se rapprocher de son conjoint incarcéré.

### 2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0 %	0	0 %
De 1 à 3 mois	0	0 %	1	14 %
De 3 à 6 mois	0	0 %	1	14 %
De 6 à 9 mois	2	40 %	1	14 %
De 9 à 12 mois	2	40 %	1	14 %
Plus de 12 mois	1	20 %	3	43 %
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100 %</b>	<b>7</b>	<b>100 %</b>

**La durée moyenne est de 278 jours soit environ 9 mois (370 jours en 2020 soit environ 12 mois)**

La durée de séjour de 60% des ménages est de plus de 9 mois.

Pour 2 personnes la durée de séjours, de plus de 12 mois, est liée :

- A une nécessité de stabiliser les ressources,
- A des documents administratifs qui bloquent l'accès à des logements dans le parc public,
- Avoir des propositions à la composition familiale et aux capacités financières adaptées.

**Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 88% en 2021 (83% en 2020).**

## 2.3 CHRS CLARA ZETKIN

25 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2021 (24 en 2020, 18 en 2019) soit 72 personnes (68 personnes en 2020, 53 en 2019).

### 2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2021		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	25	35 %	24	35 %
Enfants	47	65 %	44	65 %
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>100 %</b>	<b>68</b>	<b>100 %</b>

	2021				2020			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	3	12 %	3	3	2	8 %	2	2
Isolé + 1 enfant	5	20 %	10	5	8	33 %	16	8
Isolé + 2 enfants	11	44 %	33	11	7	29 %	21	7
Isolé + 3 enfants	4	16 %	16	4	6	25 %	24	6
Isolé + 4 et plus	2	8 %	10	2	1	4 %	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>72</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>	<b>68</b>	<b>24</b>

En comparaison avec 2020, nous avons accueilli et accompagné en 2021 un ménage de plus et 4 personnes supplémentaires. Il s'agit en majorité de femmes isolées avec deux enfants (44 %).

Le nombre de femmes isolées est à nouveau assez faible (3 femmes en 2021, 2 en 2020) mais en légère augmentation. Cela n'est en revanche pas représentatif de la demande car nous savions via le SIAO que les demandes pour les femmes seules sont importantes. A ce jour, nous ne disposons que d'un logement prévu pour femme isolée. Ce logement se situe au sein du collectif sécurisé.

#### ■ Âges du public accueilli

##### Âges des adultes

Âges des adultes	2021		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	1	4 %	3	12 %
26-35 ans	5	20 %	4	17 %
36-45 ans	14	56 %	12	50 %
46-55 ans	4	16 %	4	17 %
56-65 ans	1	4 %	1	4 %
Plus de 65 ans	0	0 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

Il est à relever cette année une diminution de l'accueil des femmes de 18 à 25 ans : une en 2021 contre 3 en 2020.

En dehors de ce point, les âges des femmes sont sensiblement les mêmes qu'en 2020.

Plus de la moitié des femmes accueillies est âgée de 36 à 45 ans. Cela représente 14 femmes soit 2 de plus qu'en 2020.

Ages des enfants	2021		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	3	6 %	9	21 %
3-6 ans	16	34 %	12	27 %
6-12 ans	15	32 %	8	18 %
12-17 ans	12	26 %	11	25 %
<b>+ 18 ans</b>	1	2 %	4	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100 %</b>	<b>44</b>	<b>100 %</b>

La part des enfants de moins de 3 ans accueillis au CHRS Clara Zetkin a, sans surprise, chuté en 2021. En effet, cela s'explique par un positionnement du conseil départemental et de la DDETS (se référer au « 4. Problématiques rencontrées »). Seuls 3 enfants de cet âge ont été accueillis en 2021 contre 9 en 2020. Il s'agit d'enfants de familles ayant été accueillies en 2019, avant cette prise de position, et qui étaient en fin de parcours d'hébergement en 2021.

En parallèle, nous notons une augmentation de la part des enfants de 6 à 12 ans accueillis (+14 points). Les autres tranches d'âges restent stables en comparaison de 2020.

#### ■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Brieuc	15	60 %	10	42 %
Autres communes de Saint-Brieuc Agglo	4	16 %	4	17 %
CIDERAL	1	4 %	2	8 %
Autres communes du département 22	3	12 %	7	29 %
Autres départements	2	8 %	1	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

La majorité des femmes est issue de Saint Brieuc et son agglomération à hauteur de 76%.

L'accueil de familles issues d'autres départements que les Côtes d'Armor est en marge : 2 familles en 2021.

#### Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Travailleur Social</b>	5	20 %	10	42 %
MDD	3	12 %	8	34 %
SPIP	0	0 %	0	0 %
Autres TS	2	8 %	2	8 %
SIAO	7	28 %	6	25 %
ADALEA (AEF, service RSA...)	9	36 %	5	21 %
Usager lui-même	0	0 %	0	0 %
115	2	8 %	1	4 %
Autre*	2	8 %	2	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

\*ADALEA : Accueil Ecoute Femmes en grande partie

\*\*Autres (hors ADALEA) : 1 CIDFF

Depuis, la mise en place du SIAO en février 2011, les orientations se font uniquement par ce service. Toutefois ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

En 2021, nous observons une diminution du nombre de femmes orientées par la MDD (5 de moins) et une augmentation des femmes orientées par un autre service d'Adalea. Nous expliquons cette diminution d'orientation par les services de la MDD par l'impossibilité d'accueillir des enfants de moins de 3 ans via le positionnement de la DDETS et de du Conseil Départemental sur ce sujet (se référer au « 4. Problématiques rencontrées »).

Aujourd'hui, l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique. Pour rappel en spécificité de Clara Zetkin, nous avons une évaluatrice dédiée aux FVVC qui est aussi une professionnelle du CHRS Clara Zetkin.

Cette thématique demanderait à être explicitée notamment pour Clara Zetkin car les services d'Adalea étant variés et les demandes passant nécessairement via le SIAO, il peut être difficile de cibler qui a orienté la personne en premier lieu. Il est cependant important de noter que la majorité des femmes connaissent le CHRS via un passage sur l'urgence (Accueil de jour FVVC et/ou 115).

#### ■ Le logement

	2021		2020	
	NOMBRE DE MENAGES		NOMBRE DE MENAGES	
Logement conjugal	9	36 %	14	58 %
Hébergé chez un tiers	5	20 %	4	17 %
Hospitalisation	1	4 %	2	8 %
Hébergé en CHRS	0	0 %	0	0 %
Hébergement d'urgence	9	36 %	3	13 %
En logement autonome	0	0 %	1	4 %
Autres*	1	4 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

\*Autres : 1 SDF

Nous constatons en 2021 une nouvelle tendance dans la situation de logement des familles avant leur accueil au CHRS Clara Zetkin : le nombre de ménages en hébergement d'urgence est en nette augmentation (+ 6). Leur arrivée au CHRS permet ainsi la mise en place d'un accompagnement adapté, prenant en compte les violences subies.

#### ■ Les ressources

##### Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	11	44 %	6	25 %
RSA + salaire	0	0 %	0	0 %
Chômage indemnisé	2	8 %	1	4 %
Indemnités Journalières	2	8 %	0	0 %
AAH	1	4 %	1	4 %
Prestations familiales (dont congé parental)	1	4 %	2	8 %
Salaire	5	20 %	5	21 %
Sans ressources	3	12 %	6	25 %
Autre ressource*	-	-	3	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2021		2020	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressource</b>	3	12 %	4	17 %
< 300 €	0	0 %	4	17 %
De 300 à 600 €	2	8 %	2	8 %
De 600 à 1 000 €	11	44 %	7	29 %
Plus de 1 000 €	9	36 %	7	29 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>

Davantage de femmes entrées au CHRS en 2021 percevaient le RSA au moment de leur entrée (11 femmes en 2021 contre 6 en 2020).

3 femmes étaient sans ressources au moment de leur entrée (3 en 2021 et 6 en 2020). Cette situation est souvent à mettre en lien avec des soucis d'ouverture de droits ou des situations économiques où l'ex conjoint était seul perceuteur des ressources.

Tout comme en 2020, 5 femmes percevaient un salaire. Si cette situation est positive pour l'autonomie de la personne et les ressources, elle demande néanmoins des adaptations de la part de l'équipe avec des entretiens sur des temps de soirées et/ou samedi, voire le midi.

Le second tableau précise que 80 % des ménages ont plus de 600 € de ressources à l'entrée en CHRS. C'est une spécificité du CHRS Clara Zetkin : toutes les catégories socio-professionnelles et situations peuvent être concernées par un besoin de mise à l'abri pour des violences conjugales.

### 2.3.2 Les sorties

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	11	44 %	0	0 %
RSA + salaire	0	0 %	0	0 %
RSA majoré	0	0 %	3	23 %
AAH	1	4 %	0	0 %
Indemnités journalières	2	8 %	0	0 %
Chômage	2	8 %	1	8 %
Prestations familiales (dont congé parental)	1	4 %	1	8 %
Salaire	5	20 %	6	46 %
Sans ressource	3	12 %	0	0 %
Autre ressources	-	-	2	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>

MONTANT des RESSOURCES	2021			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
<b>Sans ressource</b>	3	12 %	0	0 %
< 300 €	0	0 %	0	0 %
De 300 à 600 €	2	8 %	1	8 %
De 600 à 1 000 €	11	44 %	4	31 %
Plus de 1 000 €	9	36 %	8	61 %
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>

Les ressources augmentent à la sortie de par l'ouverture de droits en lien avec le statut de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation qui peut être travaillé durant le séjour. On voit cette année encore que le nombre de femmes percevant plus de 1000 euros de ressources à leur sortie a augmenté durant leur séjour et qu'aucune n'est sans ressource à la sortie du CHRS.

Pour rappel, avant d'être en capacité de se projeter sur un avenir professionnel et/ou une réflexion pour une reprise de formation/recherche d'emploi active, chaque femme a besoin de faire face à différentes urgences :

- Effectuer un travail en lien avec la reprise de confiance en soi
- Réapprendre à penser à soi / « se sentir capable de ».

Les différentes activités collectives proposées en parallèle des temps individuels avec l'équipe et la référente permettent de soutenir ce réapprentissage. Ces activités ont été mises en suspend avec la crise sanitaire mais nous projetons une reprise en 2022.

#### ■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2021		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
<b>Accès à un logement autonome</b>	<b>8</b>	<b>62 %</b>	8	67%
-> parc privé	0	0 %	2	17 %
-> parc public	8	62 %	6	50 %
-> logement adapté	0	0 %	0	0 %
Hébergement chez un Tiers	<b>2</b>	<b>15 %</b>	1	8 %
Retour au domicile	0	0 %	0	0 %
Autres*	2	15 %	2	17 %
Situation inconnue	1	8 %	1	8 %
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>	12	100 %

Autres\* : ALT Femmes Victimes de Violences / Hébergement d'Urgence

Le partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la capacité à habiter et des rencontres régulières, facilite les sorties de CHRS vers des logements du parc public : nous comptabilisons 8 accès à un logement autonome en 2021 et tous concernent le parc public.

Nous avons eu un départ volontaire qui est la situation à la sortie inconnue, nous savons cependant qu'elle a quitté le département pour aller en région parisienne.

Concernant les ménages hébergés chez un tiers il s'agit, pour l'une des situations, d'une femme ayant rejoint sa famille en Espagne durant 2 mois. Elle est ensuite revenue en France, a refait une demande SIAO et au vu de sa situation a pu bénéficier d'un nouvel accompagnement au CHRS Clara Zetkin.

Au niveau des situations « Autres » nous retrouvons une femme qui a intégré un ALT pour Femmes Victimes de Violences sur un autre département mais aussi une femme ayant fait le choix de se rendre à Evreux et y a été accueillie en hébergement d'urgence.

#### 2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2021		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0 %	1	8 %
De 1 à 3 mois	3	23 %	0	0 %
De 3 à 6 mois	1	8 %	2	17 %
De 6 à 9 mois	0	0 %	2	17 %
De 9 à 12 mois	5	38 %	0	0 %
Plus de 12 mois	4	31 %	7	58 %
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100 %</b>	12	100 %

La durée moyenne de séjour est de 309 jours soit environ 10 mois en 2021 (elle était de 465 jours soit environ 15 mois en 2020).

**2020 faisait état d'une durée de séjour plus longue qu'à l'habitude. Cela peut s'expliquer par le contexte de crise sanitaire.**

**Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 91 % en 2021 (84% en 2020).**

Concernant l'hébergement collectif, nous avons accueilli cette année plusieurs ménages composés de plusieurs enfants et moins de femmes isolées, ce qui explique cette augmentation du taux d'occupation.

Il est à noter que 3 Femmes sont restées très peu de temps : de 1 à 3 mois. Il s'agit des sorties en hébergement d'urgence/ ALT FVVC et inconnue. Cela n'est pas représentatif car 9 femmes ont une durée de séjour supérieure à 9 mois.

### 3. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

**Depuis l'été 2020, suite à un accord entre le conseil départemental et la DDETS, les CHRS et le 115 ne peuvent plus accueillir de femmes isolées enceintes et/ou avec des enfants de moins de trois ans. La décision résulte du fait que ce public relève du Conseil Départemental.**

Cette décision a depuis impacté notre pratique au quotidien et les publics accueillis, plus particulièrement les femmes victimes de violences conjugales.

En effet, en théorie le département se doit d'accueillir ce public mais il n'a pas les moyens pour assurer une mise à l'abri sécurisante dans ce contexte. Les solutions proposées sont souvent précaires, en hôtel ou en auberge de jeunesse. Cette réponse ne correspond pas au besoin de sécurité des femmes confrontées à de la violence conjugale et à la présence d'enfants en bas-âge.

Nous savons que la période de la séparation ainsi que la grossesse sont des moments encore plus à risque dans un contexte de violence conjugale. Les violences impactent nécessairement l'exercice de la parentalité tant du côté de l'agresseur que de la victime et ce, aussi bien durant la vie commune qu'après une séparation.

Pour 40 % des femmes identifiées dans le cadre de l'ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France) des actes de maltraitance sont initiés lors d'une grossesse.

Selon les estimations mondiales de l'OMS, "35 % des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie". Parmi elles, les femmes enceintes seraient près de 10 % à subir des violences conjugales pendant la grossesse.

Ces violences entraînent chez les femmes mais également chez les enfants de graves problèmes de santé mentale, physique, sexuel et génésique (le fait d'engendrer, de donner la vie). "Le retentissement de la violence conjugale pendant la grossesse est important, tant pour les femmes que pour les enfants à naître", décrit déjà le rapport LEBAS en 2005.

Toujours selon l'OMS, "la violence du partenaire intime pendant une grossesse augmente aussi la probabilité de fausse couche, de naissance d'enfant mort-né, d'accouchement prématuré et d'insuffisance pondérale à la naissance. La même étude conduite en 2013, a montré que les femmes subissant la violence de leur partenaire intime ont un risque accru de fausse couche (16 %) et d'accouchement prématuré (41 %)".

Les situations de séparation recèlent un risque accru d'émergence de la violence conjugale et un risque nettement plus élevé de violence grave, voire d'une violence entraînant la mort. Ce risque concerne surtout les relations déjà empreintes de violence avant la séparation. Dans de nombreux cas, les enfants en sont aussi victimes – leur protection mérite une attention particulière.

Ces familles déjà fragilisées par le contexte des violences conjugales vécues puis de la séparation, et par celui de la maternité et/ ou de la monoparentalité se voient alors refuser l'attribution de leur accueil en CHRS ou dans un logement d'urgence proposé pour les femmes victimes de violences conjugales au sein d'un lieu protégé avec un accompagnement adapté. Elles se retrouvent alors encore plus en danger et dans une situation précaire très fragilisée.

Par conséquent, en 2021, ces femmes souhaitant prendre un rdv SIAO ne sont alors pas reçues pour ne pas leur laisser croire la possibilité d'un éventuel accueil alors que l'on sait déjà que leur dossier ne sera pas recevable. Les créneaux dédiés restent non pourvus, sachant que 80 % des évaluations SIAO débouchent sur une orientation vers le CHRS Clara Zetkin. Sur ces 80 % de demandes, plus de 75 % le sont pour le collectif de Clara Zetkin où la sécurité et la présence 23h/24h rassurent les femmes victimes de violences conjugales, en leur offrant sécurité au quotidien et accompagnement spécifique.

Notre parc logement composé alors de T3, et T4 reste donc plus longtemps inoccupé même si nous avons toujours des demandes de femmes seules.

De plus, en 2021, nous avons accueilli au CHRS Clara Zetkin, sur un logement extérieur, une femme avec 4 enfants (de plus de trois ans) qui avait une demande SIAO depuis 2019 mais sans problématique de violences conjugales. En effet, aucune demande de femmes victimes de violences conjugales n'avaient été enregistrées durant plusieurs semaines. En effet, toutes les demandes provenaient de femmes avec des enfants de moins de trois ans et donc refusées avant même une évaluation, et un RDV SIAO possible. Nous n'avons alors pas quantification de ces demandes puisque non enregistrées. Un mois après son entrée, une orientation pour notre CHRS spécifique, correspondant à la capacité du logement, était enregistrée et nous n'avons pu répondre à cette demande que deux mois et demi après. Cette situation ne

peut que nous questionner sur la prise en compte de notre spécificité, et de la remise en cause de l'accompagnement spécifique que nous devons réserver à ces femmes et leurs enfants.

Les collègues d'Accueil Ecoute Femmes (AEF) n'orientent plus vers le SIAO et se retrouvent alors dépourvues de solution d'hébergement confortable et sécuritaire à ces familles. Une orientation est alors faite dans la plupart des cas vers une mise à l'abri non pérenne dans des hôtels ou auberge de jeunesse. Les solutions proposées par le Conseil Départemental sont alors dépourvues de l'accompagnement global spécifique, lié à la situation de violence conjugale et d'une professionnelle référente de la famille. Cet accompagnement permet d'évaluer, notamment, la situation de danger pour la femme et les enfants présents ou à venir, et d'engager des démarches nécessaires à leur sécurité et à leur insertion sociale.

Pour certaines femmes, ces solutions fragiles les ont poussées à, soit rester au domicile conjugal et donc à continuer à subir les violences, soit à accepter ces hébergements précaires, mais à retourner finalement au domicile, abandonnant donc le projet de se séparer et de se protéger, elles et leurs enfants en bas âge ou à venir, de leur conjoint violent.

Lors du Copil SIAO du mois de décembre 2021, il a été indiqué que les femmes avec enfants de moins de 3 ans pouvaient de nouveau être accueillies sur l'urgence et pour le SIAO Insertion, uniquement si elles sont victimes de violences intrafamiliales avec enfants de moins de 3 ans. Ces thématiques seront revues dans le cadre du prochain PDALHPD.

### Témoignage de Madame

*« Le CHRS et le suivi à Adalea m'ont apporté énormément de soutien psychologiquement et matériellement (mise à disposition d'un appartement, aide à l'équipement de mon nouvel appartement, friperie mise en place...). Ils m'ont beaucoup aidé également dans ma stabilité donc aussi pour ma sécurité et celle de mon enfant de 18 mois. J'ai pu retrouver une confiance en moi puis un nouveau travail et un logement. J'ai pu retrouver une organisation dans mes papiers et administrativement. ».*

### Témoignage du travailleur social référent

*« Mme s'est mobilisée dans l'accompagnement social qui lui était proposé dans le cadre du CHRS. Un travail a donc pu être fait avec elle tant sur son projet professionnel que sur son autonomie dans les démarches administratives. Cet accompagnement a également été l'occasion pour Mme de prendre confiance en elle dans ses capacités à faire seule les démarches. Un relais a été organisé avec la mise en place d'une mesure AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) pour la rassurer dans son accès en logement autonome y accédant pour la 1<sup>ère</sup> fois seule.*

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences s'élève à **87.5 heures**

- 3 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique non électricien recyclage » avec l'APAVE.
- 2 salariés ont suivi une formation « Habilitation électrique non électricien initiale » avec l'APAVE.
- 1 salarié a suivi une formation « SST Initiale » animée par nos formateurs internes
- 2 salariés ont suivi une formation « Recyclage SST » animée par nos formateurs internes.

### Temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation hors plan de formation se monte à **185 heures**

- 3 salariés ont suivi la formation « Problématiques des violences conjugales et parentalité » en interne
- 2 salariés ont suivi la formation « Ecoute active » avec ASKORIA
- 2 salariés ont suivi la formation « Femmes issues de l'immigration » avec Solidarité Femmes
- 1 salarié a suivi la formation « Evalueur SIAO » à l'interne
- 1 salarié a suivi la formation « Justice et violences conjugales » avec Solidarité Femmes
- 2 salariés ont suivi la formation « Le système prostitutionnel : comprendre pour agir » avec l'Amicale du Nid
- 3 salariés ont suivi la formation « Mieux comprendre les addictions » avec l'Association Addictions France
- 1 salarié a suivi la formation « Mobiliser et accompagner vers la santé les personnes en situation de précarité » avec l'IREPS
- 1 salarié a suivi la formation « Prévention de la souffrance psychique et du suicide » avec la mutualité française

Le temps total consacré à la formation en 2021 est de **272,5 heures**

### L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude d'1 stagiaire :

- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée 3<sup>ème</sup> année - ASKORIA

## 6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social bénéficie d'un socle partenariale historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : les CHRIS sont intégrés à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : nous travaillons également avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui...
- La MDPH
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

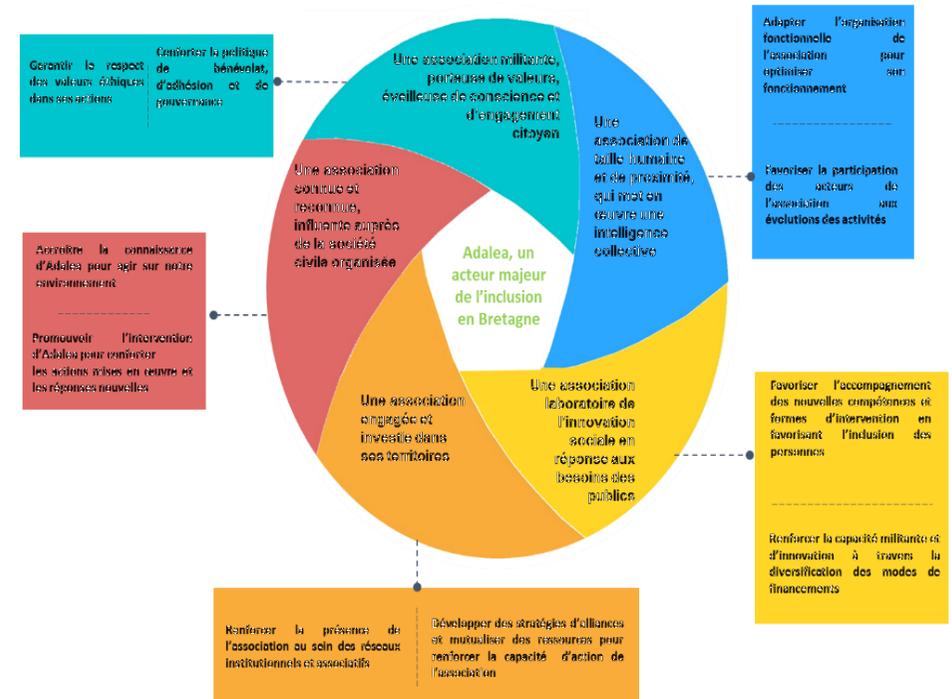
## 7. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET PLAN D'ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action porté.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Axes de progrès identifiés en 2020	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Réalizations au 31.12.2021	Perspectives 2022
<p>Réappropriation des espaces collectifs CHRS, outil de remobilisation pour les publics et mieux répondre aux besoins primaires des personnes accueillies.</p> <p>Maintenir un niveau de qualité pour nos logements et nos équipements et réunir les conditions pour inciter les personnes accueillies au bon entretien du logement.</p> <p>Disposer de supports / leviers d'accompagnement suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins / attentes d'accompagnement des personnes.</p>	☒	<p>Le protocole de continuité en lien avec la crise sanitaire n'a pas permis de travailler cet axe.</p> <p>La campagne d'achat 2021 a permis de faire appel à de nouveaux fournisseurs et de retravailler les achats.</p> <p>En 2021, les formations des professionnelles ont pu reprendre. Ainsi, plusieurs formations en lien avec les problématiques repérées ont pu être abordées.</p>	<p>Travailler la communication auprès des personnes, de l'orientation à l'entrée en CHRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les personnes comprennent et adhèrent à l'accompagnement proposé et au règlement de fonctionnement</li> <li>- Organisation d'un entretien CDS/Référent avec le ménage avant l'entrée</li> </ul>
<p>Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association.</p> <p>Finalisation des projets de services</p> <p>Diversifier les propositions d'actions / d'activité de bien-être, d'estime de soi et de remobilisation</p>	☒	<p>Ce sujet n'a pas encore été travaillé.</p> <p>Les projets de service ont été finalisés</p> <p>La sortie progressive de la crise sanitaire et l'allègement du protocole de continuité a permis de proposer des ateliers sur l'estime de soi et le bien être</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoir intégrer un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanence CSAPA au sein des CHRS)</li> </ul>
<p>Disposer d'un réseau d'acteurs et partenaires afin de maintenir une prestation d'accompagnement de qualité et faciliter les orientations des personnes vers les services compétents.</p>	☒	<p>Sur l'année 2021, les services ont continué à développer les partenariats. Mais le contexte sanitaire a freiné quelques initiatives qui sont à reprendre.</p>	<p>Développer les moyens d'accompagnement du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- remettre en place les actions collectives</li> </ul>

Axes de progrès identifiés en 2020	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Réalizations au 31.12.2021	Perspectives 2022
<p>Reprise des espaces collectifs d'expression et d'échanges avec les personnes accueillies.</p> <p>Améliorer nos outils pour favoriser la participation des personnes accueillies (recueil d'opinion / avis, espaces d'échanges, etc.)</p> <p>Conforter le bien vivre ensemble sur l'aspect collectif du CHRS en diversifiant les actions collectives et maintenir l'intégration dans l'environnement de quartier des logements.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les temps mensuels n'ont pas repris en 2021 en lien avec la crise sanitaire et le plan de continuité.</p> <p>Axe non travaillé en 2021</p> <p>Les services ont pu maintenir leur implication avec les structures partenaires</p>	<p>Monter en compétences et en organisation du travail en équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler la communication en équipe, pouvoir réfléchir en équipe autour de situation et sortir de l'urgence</li> </ul>
<p>Renforcer les connaissances du service sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement pour favoriser l'accès aux droits.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chaque personne hébergée de s'équiper de manière adaptée lors de la sortie vers le logement.</li> </ul>

## 8. PERSPECTIVES 2022

- Mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans le cadre du projet de service.
- Expérimenter le livret d'accueil adapté aux enfants témoins et victimes de violences conjugales accueillis au sein du CHRS dédié à l'accompagnement des Femmes Victimes de Violences Conjugales. Prévoir un temps spécifique avec l'enfant à chaque nouvelle entrée sur ce dispositif.
- Maintien des ateliers bois dans le cadre des sorties CHRS et interroger la faisabilité de l'ouverture vers les autres dispositifs
- Trouver un mode de fonctionnement afin que les chantiers plantes invasives, outil de remobilisation vers une activité professionnelle et/ou occupationnelle, puisse se maintenir et se développer.
- Continuer le travail en partenariat étroit avec le secteur de la santé mentale, les besoins grandissant sur les publics accueillis.